

**Inscriptions scolaires**

**Année 2022-2023**

Madame, Monsieur,

Pour l'inscription de vos enfants dans les écoles trinitaires et compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous vous prions de bien vouloir privilégier la transmission **par mail à** **educationlatrinite@villelt.fr,** des documents ci-dessous demandés.

Pour les familles, n'ayant pas accès au numérique, nous vous recevrons au **Guichet Famille 12, rue Hôtel de Ville** à La Trinité du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.

Ces démarches concernent **les enfants trinitaires nés en 2019** rentrant en petite section de maternelle et les enfants dont la date de naissance se situe entre début janvier 2020 et fin Mars 2020 (ces derniers seront inscrits sur liste d’attente), ainsi que les enfants des nouveaux résidents trinitaires en âge d’être scolarisés.

Nous vous demandons de bien vouloir porter à notre connaissance les informations suivantes :

**Concernant l'enfant à scolariser :**Nom : Prénom : Sexe : F □ M □

Date de naissance : Lieu de Naissance :

Ecole de secteur de scolarisation (réservé à l’administration) :

**Concernant les responsables légaux :**

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Adresse des parents :

Coordonnées téléphoniques des parents (portable et fixe) :

Adresse mail :

Ecole de scolarisation de l’année en cours (si l’enfant est déjà scolarisé) :

Souhaitez-vous bénéficier :

du service de restauration scolaire : oui □  non □   
des services périscolaires accueils du matin et/ou du soir : oui □  non □

des centres de loisirs du mercredi et/ou durant les vacances scolaires oui □  non □

(une inscription sera à effectuer ultérieurement pour tous ces services)

**Documents à fournir :**

* **Livret de famille** ou la **copie intégrale de l’acte de naissance de l’enfant**,
* Un document établissant la qualité du responsable légal **(pièce d’identité**) et le cas échéant les conditions d’exercice de l’autorité parentale **(jugement de divorce**), si aucun jugement n'a été rendu, une **attestation conjointe avec copie des pièces d'identité des deux parents précisant les modalités de garde,**
* Une photocopie du carnet de santé (pages des vaccinations)  
  Le cas échéant, si l’enfant était déjà scolarisé, le certificat de radiation de l’école fréquentée l’année précédente,
* **Un justificatif de domicile bail + quittance de loyer de moins de trois mois ou titre de propriété**,
* **Photocopie de l’avis d’imposition ou de non-imposition**,  
  **Un justificatif de domicile de moins de trois mois du responsable légal**, facture d’électricité ou gaz ou eau ou attestation CPAM ou téléphone fixe,
* **Attestation de Responsabilité Civile**
* **Attestation de paiement C.A.F 06 mentionnant le quotient familial et la composition familiale ou prestations familiales versées par une autre caisse (caisse Monégasque, Mutualité Sociale Agricole….)**
* **Si la résidence des parents se situe chez un tiers** (hébergement) : les justificatifs de domicile à fournir sont :  
  **un justificatif de domicile récent de – 3 mois au nom de la personne qui héberge  
  deux justificatifs de domicile récents de – 3 mois au nom de la personne hébergée à l’adresse de LA TRINITE**(CAF si prestations sinon Attestation de sécurité sociale)  
  Le cas échéant, fournir en plus la résiliation du contrat de bail de l’ancien logement,
* **L’hébergeant** devra également fournir **la photocopie de sa carte d'identité et une attestation sur l'honneur.**

**PS : Pour les enfants présentant des troubles de santé**, merci de bien vouloir le préciser afin qu’un **P**rojet d’**A**ccueil **I**ndividualisé (P.A.I) soit engagé.  
 **Pour les enfants en garde alternée**, dont l'un des deux parents réside "hors commune" se rapprocher du service éducation jeunesse au 04.93.24.64.16, des formalités supplémentaires doivent être accomplies.